

LE MOBBING

Docteur Patricia KOM

Médecin légiste, Présidente de la Société Camerounaise de Médecine Légale, Expert auprès de la cour d'appel du Littoral, Membre du Bureau de l'Association internationale du dommage corporel,

e-mail : drkompatria@yahoo.fr

Résumé :

Le Mobbing ou harcèlement moral au travail touche de très nombreux employés en Afrique et dans le Monde en général. Il s'agit de pratiques délétères, érigés pour pousser à l'erreur et entrainer le licenciement pour faute ; ou de déstabiliser et inciter à la démission. En effet, la durée et la répétition sont les conditions indispensables pour parler d'une situation de Mobbing. Ce processus destructeur dirigé systématiquement contre un individu qui développe, en réaction, de graves problèmes physiques ou psychologiques, peut entrainer l'invalidité permanente voire la mort de la victime.

Le Mobbing considéré comme une sorte de violence au travail est donc un danger sérieux pour la sécurité et la santé du travailleur. Il faudrait donc analyser ses conséquences au niveau individuel car elles peuvent même finir par provoquer des accidents de travail, des invalidités et des suicides. Afin de palier à ce fléau qui mine nos entreprises, un diagnostic objectif doit être envisagé, l'imputabilité du Mobbing aux troubles de santé occasionnées devrait être réellement établie.

Or, dans notre contexte actuel il n'est point de texte formel concernant le Mobbing, il n'existe aucune législation spécifique aussi bien dans le code du travail que dans le code pénal. Le Mobbing ne figure pas dans le barème national des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin d'y trouver quand même un palliatif et rendre justice à la victime, une plainte est déposée contre l'agresseur qui en est l'auteur en se fondant sur « l'entrave à la liberté de travail ».

La justice considère ainsi que toute sorte de harcèlement constitue une entrave à la liberté de travail, ceci parce que c'est la seule disposition actuelle contenu dans le code du travail. L'urgence ici est donc d'interpeler les législateurs afin de créer un cadre juridique spécifique relatif au Mobbing.